



**COMMUNE DE DOMMARTIN (69380)**  
**APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET AVEC MISE EN COMPATIBILITE DU PLU**  
**OUVERTURE A L'URBANISATION DE LA ZONE AU « AUX HUMBERTS »**

Par délibération n° 36-2018 en date du 28 mai 2018,  
Le conseil municipal a approuvé la déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU pour l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU « AUX HUMBERTS »

La déclaration de projet consistait à :

Prendre en compte l'évolution du contexte communal suite au bilan du PLU au regard de l'évolution de la construction, de la diversification de l'offre de logements et de la capacité constructible résiduelle du PLU.

Répondre ainsi aux objectifs fixés par le SCOT de l'Ouest Lyonnais et au PLH de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle.

Ouvrir la zone AU « Aux Humberts » qui se trouve à proximité du centre village

Compléter le règlement de la zone Ub en incluant le secteur « Aux Humberts »

Le dossier de la déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU pour l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU « AUX HUMBERTS », après approbation, est à la disposition du public à la mairie de Dommartin aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir : Le matin du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 - l'après-midi le mardi de 14h00 à 18h00 et le vendredi de 13h00 à 17h00.

Le dossier peut être également consulté sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

[www.mairiedommartin.fr](http://www.mairiedommartin.fr) .

Fait à Dommartin, le 14 juin 2018

Le Maire, Jean-Pierre GUILLOT

